

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 23 JANVIER 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé dans la salle communale « Les Halles au Marché », sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : **27** *Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.*

Conseillers en fonction : **27** **Membres présents :**  
*Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoints ; Lionel SEUVIC, Barbara UTSCH, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Dominique MEYER, Christelle OBERT, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Rémy SCHROETTER, Robert HERR.*

Conseillers présents : **22**

**Membres absents excusés :**

*Emmanuel HEYDLER, procuration à Denise DAVO, Christophe MEYER, Sabrina HAEGY, procuration à Christophe ICHTERTZ, Jean-Luc MEYER, procuration à Anne-Catherine OSTERTAG, Mireille BRAUNSTEIN, procuration à Isabelle ROUVRAY.*

**N° 001/2012 :**      **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 23 janvier 2012, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 002/2012 :        APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2011**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2011.

**N° 003/2012 :        DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012 (DOB)**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- VU** la délibération n° 128/2008 du 13 octobre 2008 adoptant le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- VU** qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

A l'appui du document de synthèse remis en séance, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires au titre de l'année 2012. M. le Maire en assure la présentation et dirige les débats.

A l'issue de la lecture détaillée du document budgétaire, un débat est ouvert portant sur les grandes lignes des budgets à venir.

Concernant le budget principal de la Ville, M. le Maire rappelle son objectif de ne pas augmenter la fiscalité locale des ménages et d'éviter d'avoir recours à l'emprunt. Il souligne que la commune n'a pas été en mesure de dégager 2M€ à investir depuis plusieurs années, ce qui démontre une gestion rigoureuse et sérieuse des finances communales.

M. le Maire relève qu'en matière d'impositions directes, la base de la taxe d'habitation est en constante augmentation. Il informe l'Assemblée du nouveau chiffre de la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 établi par l'INSEE, qui est de 4.871 habitants. La base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est également en augmentation, mais son impact sur les finances est moindre.

Il fait état des dépenses de fonctionnement qui ont connu une augmentation entre 2011 et 2012, due à une croissance de certains postes budgétaires, tels les charges de personnels justifiées par des embauches nouvelles, des frais de nettoyage des locaux administratifs concédés temporairement à un prestataire extérieur. L'état des dépenses doit par ailleurs être corrigé par la soustraction des opérations d'ordre afférentes à des ventes de biens (cession d'un véhicule et d'une maison forestière).

En matière de dette, son volume est en constante diminution depuis 2008, mais l'extinction complète n'interviendra qu'en 2031, dans l'hypothèse où la collectivité ne contracte pas de nouvel emprunt.

M. le Maire souligne que les chiffres présentés du Compte Administratif et du Budget Principal de la Ville sont des prévisions, et qu'il ressort de cette première approche un montant de près de 2 millions d'euros pour financer les investissements 2012.

Il liste ensuite les projets d'investissement à perspective de réalisation en 2012 voire en 2013.

- Projet de couverture de deux courts de tennis : le projet consiste à couvrir deux courts de tennis existants, vraisemblablement en lamellé-collé avec une toiture en bardage fin, sans équipement de chauffage. M. le Maire précise que les locaux ne seront pas équipés de vestiaires et de sanitaires. La Fédération Française de Tennis et le Département du Bas-Rhin contribueraient à son financement. Les courts sont situés à l'arrière de la piscine désaffectée. Mme Anne-Catherine Ostertag demande à localiser les courts de tennis sur le terrain. Elle rappelle n'avoir pas adopté la nouvelle convention entre la commune et le Tennis Club du Canton de Rosheim en l'absence de partenariat avec le CG67 et le Collège. M. le Maire mentionne qu'une convention actera la mise à disposition des équipements de tennis pour les scolaires, primaire et Collège.
- Projet d'aménagement du parking avenue Clémenceau, pour un montant de 556.398€ HT, soit 665.452€. Ce projet sera détaillé dans la délibération figurant à l'ordre du jour de la séance.
- Projet d'aménagement du parking de la Gare : il se monte à 302.573€ HT (361.878€ TTC) pour la part incombant à la commune. Le projet a globalement été diminué de 100.000€. Les plans définitifs du nouveau projet sont en cours de finalisation par la Région Alsace. Mme Anne-Catherine Ostertag requiert de visualiser sur le terrain cet aménagement, à l'appui des nouveaux plans, pour avoir un aperçu concret du projet.
- Projet d'aménagement d'un skate-park : d'un montant estimé à 75.000€ HT maximum, cet espace ludique à destination des jeunes jouxtera les courts de tennis couverts, à côté de la piscine à démolir. M. Pierre Aubry estime que cette décision d'implantation privera la collectivité d'une emprise foncière nécessaire à la réhabilitation de la future piscine. M. Gilbert Eck répond que la future piscine serait implantée en arrière de terrain. M. le Maire dit que le terrain a une superficie de 1,8 ha, surface non requise pour une éventuelle future piscine. Il précise que le skate-park sera vraisemblablement construit en béton coulé, plus durable et moins dangereux que les éléments individuels. Cette surface ne provoque pas de brûlures en cas de chute et a l'avantage d'être uniforme. Elle sera destinée aux BMX, skate, trottinettes et rollers. Mme Anne-Catherine Ostertag pose la question de l'éclairage de la piste. M. le Maire répond que les gaines seront posées, mais qu'à ce jour l'éclairage du site n'est pas défini.  
M. le Maire expose le point soulevé au cours d'une réunion avec M. le Principal du Collège, concernant la desserte des bus. L'idée est d'interdire la circulation des bus rue du Stade, et de les faire décharger les élèves devant la piscine rue de la Liberté, et à terme supprimer la circulation des bus rue Verte.
- Projet de démolition de la piscine : coût prévisionnel de 120.000€ HT, soit 143.520€ TTC.
- Projet de réfection de la voirie de la rue de Bischoffsheim : coût estimé à 140.000€ HT (167.440€ TTC), incluant les travaux sur conduites d'eau et assainissement. Mme Anne-Catherine Ostertag questionne sur l'opportunité d'engager ces travaux alors que les constructions de l'autre côté de Holweg n'ont pas démarré. M. le Maire répond que la voirie est en mauvais état, qu'il y a une cuvette à l'entrée des habitations que l'on ne peut pas laisser en l'état.
- Projet de réfection de la voirie de la rue du Bischenberg : ce projet ayant déjà été acté au budget 2011, le Conseil prendra connaissance du détail de l'attribution de ce marché en fin de séance, validé pour un montant de 51.057€ (61.065€).

- Projet de réfection d'un petit tronçon de voirie, situé au passage des rails menant au Collège, rue de la Liberté : 15.000€ HT, réalisation projetée au mois de juillet.
- Projet d'agrandissement du cimetière communal : d'un coût estimé à 123.863€ HT (148.140€ TTC), il comprend un ossuaire, un jardin du Souvenir, un columbarium, des cavurnes (appelées à l'avenir à se développer). M. le Maire annonce un montage vidéo du projet à l'intention des élus, au cours d'une réunion ultérieure.
- Projet d'achat de balayeuse : l'équipement doit répondre à des exigences écologiques, à savoir retirer les herbes sans produit de traitement. Une étude sera menée auprès de l'AERM en vue de connaître l'aide financière susceptible d'être allouée, la balayeuse étant estimée à 100.000€ HT (environ 120.000€ TTC). M. Gilbert Eck dit que la balayeuse pourrait être pré-équipée en matériel de déneigement. M. Pierre Aubry demande si un tel investissement ne pourrait pas être envisagé au sein de la CCCR. M. le Maire répond que la com-com a écarté le financement de ce bien, mais que la Ville de Rosheim pourrait être amenée à la louer à des communes du canton.
- Projet de remplacement de la verrière du hall d'entrée de l'école maternelle Eggestein : 20.000€ HT (24.000€ TTC environ) : M. le Maire dit que ce projet est prioritaire en raison des infiltrations systématiques lors des fortes pluies.
- Projet d'acquisition d'un nouveau fourgon : achat estimé à 24.000€ HT (28.700€ TTC).
- Projet d'acquisition d'une tondeuse : dotée de divers équipements, son prix est estimé à 45.000€ HT (54.000€ TTC).
- Projet de réfection de diverses voiries, dont les abaissements de trottoirs : enveloppe de l'ordre de 200.000€ HT (240.000€ TTC)
- Projet de réhabilitation du réseau d'éclairage public : enveloppe de 80.000€ HT (95.680€ TTC). Un audit du parc de luminaires sera présenté aux Conseillers Municipaux. M. Gilbert Eck relève qu'il a été constaté sur la globalité du parc, environ 60% de lampadaires en mauvais état. Le renouvellement des lampadaires devra s'étaler sur une quinzaine d'années, le coût étant estimé à 2 millions d'euros. M. le Maire précise que Rosheim compte 887 points lumineux. Les nouvelles zones urbanisées seront systématiquement équipées du nouveau type de luminaire.
- Projet d'achat de terrains : environ 200.000€, dont le terrain appartenant à M. et Mme Eisenmann, jouxtant les immeubles de la SCI Les Remparts Sud. Une quotité de 10% est rétrocédée gratuitement. Il est discuté du classement du terrain et de son inconstructibilité.
- Projet d'achat d'un podium d'occasion couvert : 20.000€. M. le Maire expose que la valeur à neuf du podium est de 38.000€, qu'il peut être divisé, et qu'il est monté par un agent en 1 heure.
- Projet d'installation d'une nouvelle signalétique des bâtiments communaux et de certains professionnels : coût estimé à 25.000€ HT (30.000€ TTC), qui ne serait pas intégralement à la charge de la commune, mais partagé avec les professionnels concernés (prise en charge de la réglette).
- Projet d'étude portant sur l'accessibilité de la mairie et de l'ancienne prison : environ 5.000€ HT (6.000€ TTC).

Concernant le budget de l'eau, M. le Maire appelle les partenaires financiers à se réunir afin de définir un nouveau contrat pluriannuel axé sur le centre-ville (AERM et CG67). Il relève qu'il n'y a quasiment plus aucune vanne en état de fonctionnement.

Il envisage l'organisation d'une visite du chantier de l'eau pour l'ensemble du Conseil Municipal, dont les deux réservoirs sont désormais remplis, pour contrôle d'étanchéité.

Concernant le budget de l'assainissement, M. le Maire évoque le projet de création du bassin de rétention rue du Muhlbach pour un coût estimé à 260.000€ HT.

En conclusion de cette présentation, M. le Maire précise que le coût des travaux sur conduites d'eau et d'assainissement seront extraits des enveloppes des voiries citées, mais qu'en tout état de cause tous les projets ne pourront pas figurer au budget 2012. M. le Maire invite les élus à poursuivre les échanges et à débattre des projets.

M. Pierre Aubry estime que la réhabilitation du Club House de Football pourrait être intégrée au projet de construction d'un dojo. M. le Maire répond que l'équipe municipale a travaillé le dossier au regard de la mutualisation des équipements, mais que la cohabitation avec le football s'avère difficile.

M. Pierre Aubry revient sur l'annonce faite par M. le Maire lors de la cérémonie des vœux d'aménager le carrefour devant la Maison de l'Enfance. M. le Maire répond qu'une étude sera menée aux fins de déterminer la solution la plus adaptée : installation de triples feux, implantation d'un plateau surélevé ? Il ajoute qu'une étude portera également sur les circulations douces, de manière à définir par exemple la possibilité pour les cyclistes de longer les terrains de football pour accéder au Collège. Le devenir de la voie ferrée sera demandé au Conseil Général du Bas-Rhin.

Mme Anne-Catherine Ostertag demande où en est le projet de création de rond-point route de Boersch. M. Gilbert Eck répond avoir eu un contact avec les services départementaux à ce sujet, et que ce projet ne devrait pas être engagé avant début 2013. Il expose que le dossier bloque sur des aspects architecturaux, de sorte que les travaux de viabilité ne commenceraient qu'au courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2012.

M. Nicolas Friederich interroge sur ce qui est envisagé sur les bâtiments à l'état d'abandon. M. le Maire dit qu'en ce qui concerne le passage protégé sous Hohenbourg, son financement serait mis à la charge de l'investisseur qui s'impliquerait dans le projet de réhabilitation.

Mme Anne-Catherine Ostertag dit qu'étaient inscrits dans le Contrat de Territoire les travaux de rénovation à l'Eglise St-Etienne. M. le Maire explique que le dossier est actuellement bloqué au niveau de la DRAC.

M. le Maire conclut le débat par une précision concernant la fiscalité : le FNGIR de 315.738€ sera à payer par la collectivité jusqu'en 2015, soit durant 5 années, et qu'il proposera aux élus de ne pas modifier les taux des impôts des ménages.

### **Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2012.

**N° 004/2012 :      AMENAGEMENT DU PARKING AVENUE CLEMENCEAU :  
ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT :  
DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES  
RURAUX**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement du parking avenue Clémenceau qui va remodeler le paysage urbain, entre la porte du Lion et l'école maternelle Eggestein. Cet espace sera réaménagé afin d'offrir un accueil touristique décent et un parking, évitant ainsi le stationnement sur les trottoirs de part et d'autre de l'avenue Clémenceau.

Le montant global du projet (voirie, éclairage public, lot espaces verts – Mobilier – Aménagements qualitatifs) est estimé à 556.398,00 € H.T. (665.452,01 € T.T.C.). Les frais de maîtrise d'œuvre du groupement BEREST / ACTE 2 PAYSAGE s'élèvent à 37.000 € H.T. en sus.

**VU** le projet d'aménagement du parking avenue Clémenceau présenté aujourd'hui et en Commissions Réunies du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2011 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
 par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER par procuration) ;

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le projet d'aménagement du parking avenue Clémenceau pour un montant global estimé de 556.398,00 € H.T. (665.452,01 € T.T.C.) ;

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement du parking avenue Clémenceau tel que défini ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>DEPENSES (H.T.)</b>	<b>RECETTES ESCOMPTEES</b>	
Réfection et rétrécissement de la chaussée (tronçon entre le Rond point Porte du Lion et la rue des Déportés)	100 000,00 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2012 (35% des dépenses éligibles : ralentisseur, passages piétons, éclairage public )	35 350,00 €
Aménagement du Trottoir situé sur le tronçon ci-dessus - côté Nord	31 000,00 €	Conseil Général (24% des dépenses éligibles : chaussée, trottoirs, aires de stationnement, assainissement pluvial, ralentisseur, circulation douce, restructuration des terrains/terrassement, et maîtrise d'œuvre x 0,7)	68 758,37 €

Création d'aires de stationnement et voies d'accès (60 places VL, 5/6 places bus et 7 places camping car)	137 000,00 €	Electricité de Strasbourg (10% de redevance d'investissement R2 - versement sur l'année n+2)	7 300,00 €
Ralentisseur (écluse + plateau surélevé)	22 000,00 €	AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	481 989,63 €
Passages piétons (marquage au sol + surbaissement des bordures)	6 000,00 €		
Chemin de circulation douce (pour piétons et cycles)	36 000,00 €		
Assainissement pluvial	33 000,00 €		
Eclairage public	73 000,00 €		
<b><i>Sous-total 1 :</i></b>	<b><i>438 000,00 €</i></b>		
Lots Espaces verts : travaux préparatoires et de terrassement	13 276,00 €		
Lots Espaces verts : Amendements, engrais, engazonnement et plantations	42 322,00 €		
Mobilier et aménagement petite aire de jeux	62 800,00 €		
<b><i>Sous-total 2 :</i></b>	<b><i>118 398,00 €</i></b>		
<b><i>Total travaux :</i></b>	<b><i>556 398,00 €</i></b>		
Mission de Maîtrise d'œuvre par le groupement BEREST / Acte 2 Paysage (taux 7,40% sur un montant estimatif de travaux de 500.000€ H.T.)	37 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>593 398,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>593 398,00 €</b>

**DE SOLLICITER** pour le projet d'aménagement du parking avenue Clémenceau l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Madame la Sous-Préfète de Molsheim et toutes les autres subventions pouvant être octroyées dans ce dossier, notamment auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la Ville, de l'Eau et de l'Assainissement.

**N° 005/2012 :**      **AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DE ROSHEIM :**  
**ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT :**  
**DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES**  
**RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le cimetière actuel, sis section n° 1 parcelle n° 129, est quasiment complet. Il convient d'envisager son extension.

Une enquête publique a eu lieu du 28 juin au 13 juillet 2010 inclus. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve à la création de l'extension d'environ 12 ares du cimetière communal sur les parcelles avoisinantes (section n° 1 parcelles n° 126, n° 128 et sur une partie des parcelles n° 125 et n° 127).

L'arrêté préfectoral du 21 octobre 2010 porte autorisation d'agrandissement du cimetière.

Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim qui s'élève à un montant global estimé de 123.863,17 € H.T. (148.140,35 € T.T.C.). Les frais de maîtrise d'œuvre de BEJEV (Bureau d'Etudes Jardins et Espaces Verts) s'élèvent à 3.652 € H.T. en sus.

- VU**                    la délibération n° 007/2010 du 11 janvier 2010 relative au lancement de l'opération d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;
- VU**                    l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2010 portant autorisation d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;
- VU**                    le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER par procuration) ;

**DÉCIDE**

- D'ADOPTER**      le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim pour un montant global estimé de 123.863,17 € H.T. (148.140,35 € T.T.C.) ;
- D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim tel que défini ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>DEPENSES (H.T.)</b>	<b>RECETTES ATTENDUES</b>	
Aménagement d'un chemin d'accès aux Services Techniques	23 431,40 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Exercice 2012 (40% des dépenses éligibles : Monuments funéraires)	9 593,75 €
Aménagement des circulations, avec pose de caniveaux et branchement assainissement	45 078,40 €	AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	114 269,42 €
Clôtures et portail	15 917,00 €		
Plantations et pavage pour délimitation des espaces tombes	10 239,00 €		
Mobilier (bancs)	5 213,00 €		
Monuments funéraires (ossuaire, cavurnes, jardin du souvenir, columbarium)	23 984,37 €		
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>123 863,17 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>123 863,17 €</b>

**DE SOLLICITER** l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Madame la Sous-Préfète de Molsheim pour le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ainsi que toutes les autres subventions pouvant être octroyées dans ce dossier ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la Ville, de l'Eau et de l'Assainissement.

**N° 006/2012 :**      **DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA POSE DE GRILLAGE, CLÔTURE ET MUR, DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire explique que l'extension du cimetière communal sera grillagée, clôturée et le mur d'enceinte côté rue des Vosges sera prolongé.

Il est nécessaire de déposer une déclaration préalable.

**VU**                      le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                      le Code de l'Urbanisme ;

**VU** la délibération n° 155/2007 du 10 décembre 2007 relative à l'obligation de déposer une déclaration préalable à l'édification de clôture sur l'ensemble du territoire de Rosheim ;

**VU** la délibération du 23 janvier 2011 adoptant le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER par procuration) ;

### **DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au nom de la Ville de Rosheim, sur les parcelles communales cadastrées section n° 1 parcelle n° 126, n° 128 et sur une partie des parcelles n° 125 et n° 128, qui a pour objet la pose de grillage, clôture et mur dans le cadre de l'extension du cimetière communal ;

**D'AUTORISER** Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint chargé de l'eau, de la forêt et des travaux, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier une fois instruit.

**N° 007/2012 :**      **ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET D'UNE PARTIE DE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME JEAN-CLAUDE ICHTERTZ – RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'acquisition de la seconde partie de la parcelle située 5, rue du Général de Gaulle, cadastrée section n° 1 parcelle n° 210/127, d'une superficie de 6,96 ares, afin d'agrandir la surface de stockage des services techniques ainsi que de l'acquisition de la parcelle cadastrée section n° 1 parcelle n° 208, d'une superficie de 2,06 ares. Cette dernière acquisition permettra l'accès aux véhicules des services techniques à l'extension du cimetière et au bâti de stockage des services techniques.

Ces parcelles, sises au lieudit « Ville », sont classées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de Rosheim.

L'acquisition de ces parcelles, propriété de Monsieur Jean-Claude ICHTERTZ et Madame Astride ICHTERTZ née DE BIZEMONT, demeurant 7, rue Pierre Pflimlin à ROSHEIM (67560) s'élève à 225.500,00 €. 150.000 € seront versés en mai 2012 et 75.500 € en mai 2013.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 097/2010 du 13 septembre 2010 portant acquisition de parcelles appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude ICHTERTZ – Rue du Général de Gaulle ;

VU la délibération n° 066/2011 du 6 juin 2011 relative à l'acquisition d'une partie de parcelle appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude ICHTERTZ – Rue du Général de Gaulle ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER par procuration) ;

### **DÉCIDE**

**D'ACQUERIR** 6,96 ares de la parcelle située 5, rue du Général de Gaulle, cadastrée section n° 1 parcelle n° 210/127 et la parcelle cadastrée section n° 1 parcelle n° 208, d'une superficie de 2,06 ares, soit une superficie totale de 9,02 ares, à Monsieur Jean-Claude ICHTERTZ et Madame Astride ICHTERTZ née DE BIZEMONT, demeurant 7, rue Pierre Pflimlin à ROSHEIM (67560), pour un montant de 25.000,00 € l'are, soit un montant total de 225.500,00 € (deux cent vingt cinq mille cinq cent euros) ; 150.000,00 € (cent cinquante mille euros) seront versés en mai 2012 et 75.500 € (soixante quinze mille cinq cent euros) seront versés en mai 2013 ;

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acte notarié établis par Maître FEURER d'Obernai, ainsi que les frais d'arpentage ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement du budget de la Ville 2012.

**N° 008/2012 :**      **ATTRIBUTION DES CONTRATS D'ASSURANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le 17 octobre 2011 était envoyé à la presse un avis d'appel public à la concurrence pour la souscription de contrats d'assurance pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les offres devaient être remises pour le 5 décembre 2011.

L'analyse des offres a été réalisée par RISK PARTENAIRES.

### **Lot n° 1 : Responsabilité civile et risques annexes**

La Ville est actuellement titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les risques, objets de la présente consultation auprès d'ALLIANZ (DRABER NEFF).

Franchise de 10% des dommages, mini 130 €, maxi 1 300 € (estimation).

Cotisation 2011 : 48 162,53 € pour les garanties RC+ DAB + BDM + EXPO.

Trois assureurs courtiers ont répondu dans les formes et délais requis :

	Assureur	ALLIANZ	SMACL	GROUPAMA
	Courtier	DRABER NEFF		
Formule 1 Sans franchise Prime annuelle TTC		6 546,99 €	3 443,31 €	7 014,15 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'assureur courtier **SMACL**, sis 79031 NIORT CEDEX, pour un montant annuel de **3 443,31 € T.T.C.** sans franchise.

### **Lot n° 2 : Protection Fonctionnelle**

La Ville n'est actuellement pas titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les risques objets de la présente consultation.

	Assureur	GROUPAMA
	Courtier	
Prime annuelle TTC		259,42 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'assureur courtier **GROUPAMA**, sis 21078 DIJON CEDEX, pour un montant annuel de **259,42 € T.T.C.**

### **Lot n° 3 : Protection juridique**

La Ville est actuellement titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les risques objets de la présente consultation auprès de CFDP (DRABER NEFF).

Formule sans seuil d'intervention (estimation).

Cotisation 2011 : 1 780 €.

	Assureur	CFDP	GROUPAMA
	Courtier	DRABER NEFF	
Protection juridique de la Collectivité Sans seuil d'intervention Prime annuelle TTC		4 316,00 €	6 567,25 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'assureur courtier **DRABER NEFF**, à 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant annuel de **4 316,00 € T.T.C.**

### **Lot n° 4 : Flotte automobile**

La Ville est actuellement titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les risques objets de la présente consultation auprès de COVEA FLEET (DRABER NEFF).

Franchises diverses comprises entre 200 et 750 €.

Garantie DTA sur tous les véhicules sauf Mennesmann 2165 WV 67 et 14000671.

Cotisation 2011 : 10 567,00 €.

Assureur Courtier	BTA	COVEA	SMACL	GROUPAMA
	PILLIOT	DRABER NEFF		
PRIME ANNUELLE TTC				
Franchise 250 € - 3,5T et 500 E + 3,5T Avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules	12 607,00 €	8 310,42 €	8 168,42 €	6 825,95 €
Machines ou engins à garantir en bris Franchise 200 €	400,00 €	456,72 €		312,40 €
Garantie Automission Franchise de 150 €	450,00 €	874,00 €	313,51 €	250,00 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'assureur courtier **GROUPAMA**, sis 21078 DIJON CEDEX, pour un montant annuel de **7 388,35 € T.T.C.**, comprenant la garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules, avec une franchise de 250 € pour les – 3,5 T et de 500 € pour les + 3,5 T la garantie des machines ou engins en bris avec une franchise de 200 € et la garantie auto-mission avec une franchise de 150 €.

#### **Lot n° 5 : Dommages aux biens et risques annexes**

La Ville est actuellement titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les risques objets de la présente consultation auprès d'ALLIANZ (DRABER NEFF).

Formule de franchise :

- bris de galce, vol / vandalisme : 390 €
- dommages électriques : 20%, mini 260 €
- TGN : 10%, mini 1 950 € - BDM : 280 €

Cotisation 2011 : 48 162,53 € pour les garanties RC+ DAB + BDM + EXPO.

Assureur Courtier	ALLIANZ	SMACL	GROUPAMA
	DRABER NEFF		
Formule 2 Franchise 500 € Prime annuelle TTC	30 034,07 €	27 113,24 €	15 888,90 €
OPTION : Bris de machine (sans franchise) Prime totale annuelle TTC	500,00 €	548,30 €	163,50 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'assureur courtier **GROUPAMA**, sis 21078 DIJON CEDEX, pour un montant annuel de **16 052,40 € T.T.C.**, comprenant la formule 2 et l'option bris de machine sans franchise.

## **Lot n° 6 : Multirisques exposition**

La Ville est actuellement titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les risques objets de la présente consultation auprès d'HELVETIA (DRABER NEFF).

Formule sans franchise (estimation).

Cotisation 2011 : 48 162,53 € pour les garanties RC+ DAB + BDM + EXPO.

	Assureur	HISCOX	HELVETIA	GROUPAMA
	Courtier	SARRE ET MOSELLE	DRABER NEFF	
Exposition permanence Prime annuelle TTC		300,00 €	1 007,36 €	1 149,54 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'assureur courtier **SARRE ET MOSELLE**, sis 57401 SARREBOURG, pour un montant annuel de **300,00 € T.T.C.**

**Le montant total du marché s'élève à 31 759,48 € T.T.C par an** pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour information, la dépense des assurances s'est élevée à 54 841,03 € T.T.C. en 2010 et à 57 344,57 € T.T.C. en 2011.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Marchés Publics ;

**VU** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue en mairie le 14 décembre 2011 ;

### **Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** des résultats suivants du marché « souscription des contrats d'assurance » :

- Lot n° 1 : Responsabilité civile et risques annexes : l'assureur courtier SMACL pour un montant annuel de 3 443,31 € T.T.C. sans franchise
- Lot n° 2 : Protection fonctionnelle : l'assureur courtier GROUPAMA pour un montant annuel de 259,42 € T.T.C.
- Lot n° 3 : Protection juridique : l'assureur courtier DRABER NEFF pour un montant annuel de 4 316,00 € T.T.C.
- Lot n° 4 : Flotte automobile : l'assureur courtier GROUPAMA pour un montant annuel de 7 388,35 € T.T.C.
- Lot n° 5 : Dommages aux biens et risques annexes : l'assureur courtier GROUPAMA pour un montant annuel de 16 052,40 € T.T.C.
- Lot n° 6 : Multirisques exposition : l'assureur courtier SARRE ET MOSELLE pour un montant annuel de 300,00 € T.T.C.

soit un **montant total du marché de 31 759,48 € T.T.C. par an** pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**N° 009/2012 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**  
**« RACCORDEMENT DU RESERVOIR D'EAU POTABLE ET DE LA**  
**STATION DE NEUTRALISATION/DESINFECTION AU LIEUDIT**  
**VORDERTANNEN – PARTIE 2 »**

Le mercredi 21 septembre 2011 était envoyé à la presse un avis d'appel public à la concurrence pour le raccordement du réservoir d'eau potable et de la station de neutralisation/désinfection au lieu-dit Vordertannen – Partie 2.

Les offres devaient être remises pour le vendredi 14 octobre 2011.

L'estimation du SDEA, maître d'œuvre, est de 220.000,00 € H.T.

Sept entreprises ont répondu dans les formes et délais requis :

ENTREPRISES	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Note finale sur 10	Classement
<b>DENNI LEGOLL</b>	147 521,00 €	176 435,12 €	7,62	7
<b>SADE</b>	154 627,00 €	184 933,89 €	8,06	6
<b>LUCIEN SPEYSER</b>	144 161,00 €	172 416,56 €	8,30	5
<b>ETDE</b>	137 226,00 €	164 122,30 €	9,08	4
<b>EUROVIA</b>	133 506,00 €	159 673,18 €	9,18	3
<b>ROESSEL SAS</b>	130 645,00 €	156 251,42 €	9,26	2
<b>MTHA</b>	126 200,00 €	150 935,20 €	9,40	1

Après négociation en date du 24 octobre 2011, les nouvelles offres sont les suivantes :

ENTREPRISES	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Note finale sur 10	Classement
<b>DENNI LEGOLL</b>	147 521,00 €	176 435,12 €	7,37	7
<b>SADE</b>	157 977,20 €	188 940,73 €	7,76	6
<b>LUCIEN SPEYSER</b>	124 000,00 €	148 304,00 €	8,57	5
<b>EUROVIA</b>	133 506,00 €	159 673,18 €	8,91	4
<b>ETDE</b>	129 435,00 €	154 804,26 €	9,02	3
<b>ROESSEL SAS</b>	117 580,00 €	140 625,68 €	9,38	2
<b>MTHA</b>	116 987,40 €	139 916,93 €	9,40	1

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de l'entreprise **MTHA** pour un montant de **116 987,40 € H.T**, soit 139 916,93 € T.T.C.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Marchés Publics ;

**VU** la délibération n° 021/2008 du 11 février 2008 portant sur la demande d'une aide isolée et établissement d'un contrat pluriannuel pour la restructuration et l'amélioration des installations de production, de transport et de stockage d'eau potable ;

- VU** la délibération n° 079/2009 du 8 juin 2009 relative à la demande de subvention des travaux prévus par le schéma directeur pour la mise en exploitation du forage Eichwald dans le cadre d'un contrat pluriannuel 2009-2011 ;
- VU** la délibération n° 133/2009 du 14 décembre 2009 portant sur l'autorisation de Monsieur le Maire à déposer une demande de défrichage pour le nouveau réservoir et la station de traitement d'eau potable au lieudit Vordertannen ;
- VU** la délibération n° 132/2010 du 13 décembre 2010 relative à l'attribution du marché « construction d'un réservoir d'eau potable et d'une station de neutralisation/désinfection au lieudit Vordertannen » ;
- VU** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue en mairie le 2 novembre 2011 ;

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** des résultats du marché « raccordement du réservoir d'eau potable et de la station de neutralisation/désinfection au lieudit Vordertannen – Partie 2 ». Le marché a été attribué à l'entreprise **MTHA** pour un montant de **116 987,40 € H.T.**, soit 139 916,93 € T.T.C.

**N° 010/2012 :**     **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES SPORTS ET DE LA CULTURE DE ROSHEIM ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROSHEIM ET L'ASSOCIATION DES SPORTS ET DE LA CULTURE DE ROSHEIM (ASCRO)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'organisation conjointe de la Parade Vénitienne des 28 et 29 janvier 2012 par l'Association des Sports et de la Culture de Rosheim (ASCRO) et la Ville de Rosheim.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>Dénomination</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Conception publicitaire KOLEGRAM	3 000 € (estimation)	
Imprimerie KOCHER	3 500 €	
France Bleu	934,43 €	
D.N.A.	2 722,09 €	
Son et lumière JOKER	14 720,43 €	
Vidéo HUNTZINGER	1 495 €	
Chapiteau Europodium + chauffage	3 177,25 € (estimation)	
Navette bus	1 920 €	
Expo mairie	956,80 €	
Animation escrimeur	500 €	
Couchage escrimeur	400 €	

Confection de panneaux	500 €	
Frais de restauration costumés + bénévoles + vip	10 000 € (estimation)	
Croix rouge	1 000 € (estimation)	
Gardiennage	379 €	
Animateur	400 €	
Cadeau voyage	780 €	
Achat costume casanovas aux PROS	2 000 €	
Achat tissus rouge aux PROS	300 €	
Divers imprévus + petit matériel	2 000 €	
Bois gondole	510 €	
Indemnisation associations	3 000 € (estimation)	
Subvention Ville		35 000 €
Restauration		5 000 € (estimation)
Vente des calendriers		4 000 € (estimation)
Participation restaurateurs		700 € (estimation)
Vente de programmes		5 000 € (estimation)
Subvention partenaires		4 495 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 195 €</b>	<b>54 195 €</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention présentée par l'ASCRO ;

**VU** le projet de convention ci-joint entre la Ville de Rosheim et l'ASCRO ;

**Le Conseil Municipal,**

**hors participation au vote de Monsieur Christophe ICHTERTZ,  
Président de l'ASCRO,**

après en avoir délibéré,  
par 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Jean-Luc MEYER par procuration) ;

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** pour l'organisation de la Parade Vénitienne des 28 et 29 janvier 2012 une subvention de **35.000 €**;

**D'APPROUVER** le projet de convention ci-joint entre la Ville de Rosheim et l'ASCRO ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Rosheim et l'ASCRO.

Les crédits nécessaires seront ouverts au C/6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » de l'exercice 2012 du budget de la Ville de Rosheim.

**N° 011/2012 :**            **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2010**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite "Loi Barnier", portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, il doit être présenté annuellement, à l'Assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Un décret du 6 mai 1995 fixe les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport qui doit donner des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, performance, difficultés, évolution.

Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint, présente à l'Assemblée le rapport 2010 établi au niveau de la commune sur le service public de l'assainissement comportant les indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation en vigueur, accompagné des pièces annexes obligatoires.

**VU**                            le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                            le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE**            du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi au titre de l'année 2010.

**POINTS DIVERS**

- M. le Maire informe l'Assemblée de la procédure d'attribution du marché relatif à l'aménagement de la rue du Bischenberg. Il relève que le 10 novembre 2011 était envoyé à la presse un avis d'appel public à la concurrence pour l'aménagement de cette voie (voirie, eau, assainissement, réseau téléphonique, réseau câblage, télédistribution, et éclairage). Les offres qui devaient être réceptionnées en mairie le 25 novembre au plus tard ont été au nombre de cinq. Des cinq entreprises ayant répondu au cahier des charges, c'est l'entreprise Denni-Legoll de Griesheim-près-Molsheim qui a été retenue, au regard de son offre la mieux-disante par rapport au délai d'exécution et au montant. Les travaux se chiffrent à 51.057,50€ HT, soit 61.064,77€ TTC.
- M. le Maire rappelle les dates des élections présidentielles et législatives, et invite les élus à se libérer pour siéger aux permanences qui seront organisées dans les quatre bureaux de vote que compte la commune.
  - les élections présidentielles se tiendront les 22 avril et 6 mai
  - les élections législatives se tiendront les 10 et 17 juin

Les tableaux des permanences seront à compléter au cours de la prochaine séance du conseil municipal le 13 février.

- M. le Maire rappelle que le Directeur de l'Hôpital Local, M. Philippe Paret, quittera son poste jeudi suite à une mutation en Seine-et-Marne où il a obtenu la gestion de 500 lits. Le futur Directeur devrait être nommé dans un délai de cinq mois et entrera en fonction dans un établissement de très bon niveau grâce au professionnalisme de M. Paret.
- M. Gilbert Eck annonce la date de la prochaine commission forestière qui se tiendra en mairie le 9 février à 19h30, après la commission d'urbanisme.
- Mme Martine Ohresser informe l'Assemblée du risque de suppression d'un poste en section monolingue du cycle élémentaire du Groupe Scolaire du Rosenmeer à la rentrée prochaine, qui s'appuie sur les effectifs actuels. Or, fort est de constater qu'au cours du seul mois de janvier, six nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Au regard des nouvelles constructions, pour lesquelles les emménagements ont démarré fin décembre, les effectifs scolaires ne peuvent qu'augmenter. D'où la nécessité impérieuse de maintenir les postes existants dans les classes élémentaires monolingues avec affectation d'un enseignant par niveau. M. le Maire et elle-même ont rédigé un courrier à l'attention de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale dans lequel il est exposé que la dizaine d'élèves requise pour empêcher la suppression du poste sera atteinte à la rentrée prochaine.
- Mme Denise Davo informe qu'au cours de l'année 2011, 69 décès ont été enregistrés à l'état civil de la commune, alors que la moyenne annuelle se situe autour de 40 décès.
- Mme Anne-Catherine Ostertag relève que la voie la « Scheidgasse » est très endommagée, et même difficilement circulable à pied. M. le Maire le confirme en annonçant qu'elle sera réparée dès que possible.
- M. le Maire rappelle que le mois de janvier est un mois faste en anniversaires des conseillers municipaux. Sont ainsi nés en janvier : M. Nicolas Friederich le 4, M. Jean-Luc Meyer le 11; Mme Christine Muninger le 15, Mme Dominique Meyer le 16, M. Rémy Bosch le 20, et Mme Denise Davo le 23.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.